

Conseil général des ponts et chaussées

Arrêté du 24 mai 2006 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial du conseil général des ponts et chausséesNOR : *EQU0611347A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 11, second alinéa ;
Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu le décret n° 2005-470 du 16 mai 2005 relatif au conseil général des ponts et chaussées et l'arrêté du 30 mai 2005 pris pour l'application du décret n° 2005-470 du 16 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation du conseil général des ponts et chaussées ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu le décret du 28 juin 2005 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;
Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés respectivement représentants de l'administration et représentants du personnel au comité technique paritaire spécial du conseil général des ponts et chaussées les fonctionnaires ci-après désignés :

I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Mme Andarelli (Catherine), ACHC, en fonction à la MIGT 01 ;
M. Chantereau (Pierre), IGPC, en fonction à la 7^e section ;
Mme Claret de Fleurieu (Agnès), IGE, en fonction à la 2^e section ;
M. Creuchet (Bertrand), AUCE, en fonction à la MIGT 09 ;
M. Gastou (Philippe), APAC, en fonction à la 7^e section ;
Mme Habasque (Maryse), APAC, en fonction à la MIGT 12 ;
M. Martinand (Claude), IGPC, vice-président du CGPC ;
M. Meary (Bertrand), IGPC, en fonction à la 1^{re} section ;
M. Nguyen (Kim), IGPC, en fonction à la 6^e section ;
Mme Schmitt (Mireille), AAC, en fonction à la MIGT 08.

Membres suppléants

M. Boisbourdin (Philippe), RIN/CE, en fonction à la MIGT 11 ;
M. Cottet (Jacky), IGPC, en fonction à la MIGT 10 ;
M. Dubourdiou (Bernard), PNTA+, en fonction à la MIGT 06 ;
Mme Faure (Sylvie), RIN/CE, en fonction à la 6^e section ;

M. Guimbart (Philippe), PNTA+, en fonction à la MIGT 05 ;
M. Haro (Emile), IGPC, en fonction à la MIGT 07 ;
M. Parent (Christian), IGPC, en fonction à la 3^e section ;
Mme Schneider (Dominique), SETRA, en fonction à la 5^e section ;
Mme Segretain-Maurel (Mireille), IGE, en fonction à la 3^e section ;
M. Thevenin (Jean-Paul), IDTPE, en fonction à la MIGT 03/4.

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Au titre de l'organisation AIPC :

M. Farran (Pierre), IGPC, en fonction à la MIGT 02 ;
M. Lalande (Jean-Pierre), IGPC, en fonction à la 6^e section ;
M. Queffelec (Christian), IGPC, en fonction à la 5^e section.

Au titre de l'organisation FO :

M. Allais (Vincent), ICTPE, en fonction à la 4^e section ;
Mme Moreton (Claudine), SACE, en fonction à la 5^e section.

Au titre de l'organisation CGT :

M. Glasson (Denis), PNTA, en fonction à la 7^e section ;
Mme Jalet (Marie-Annie), AA, en fonction à la 6^e section.

Au titre de l'organisation CFDT :

Mme Partrat-Faugère (Marie-Thérèse), AAC, en fonction à la délégation ministérielle à l'accessibilité.

Au titre de l'organisation syndicat des IGE :

Mme Vaultont (Isabelle), IGE, en fonction à la 2^e section.

Au titre de l'organisation UNSA :

M. Chognot (André), CAE, en fonction à la MIGT 08.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation AIPC :

M. Azam (Claude), IGPC, en fonction à la MIGT 02 ;
M. Rochas (Michel), IGPC, en fonction à la 6^e section ;
M. Winter (Laurent), IGPC, en fonction à la 4^e section.

Au titre de l'organisation FO :

Mme Barry (Fatoumata), AAP, en fonction à la 4^e section ;
M. Taquet (Dominique), TSCE, en fonction à la MIGT 05.

Au titre de l'organisation CGT :

M. Korolitski (Jean-François), ICPC, en fonction à la 1^{re} section ; M... (non pourvu par la CGT).

Au titre de l'organisation CFDT :

Mme Varin (Katherine), PNTA+, en fonction à la 7^e section.

Au titre de l'organisation syndicat des IGE :

Mme Zeisser (Nicole), IGE, en fonction à la 4^e section.

Au titre de l'organisation UNSA :

M. Michel (Alain), CAE, en fonction à la MIGT 03/4.

Article 2

Le vice-président du CGPC est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 24 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation :
*Le ministre des transports, de
l'équipement,
du tourisme et de la mer,*
Claude Martinand